

FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2023

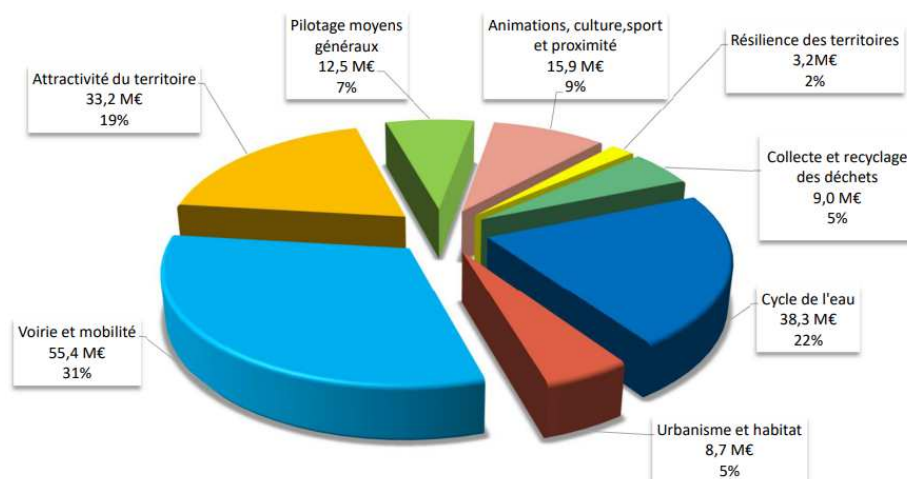
DANS UN CONTEXTE DIFFICILE, LA COMMUNAUTE URBAINE EST AUX COTES DES TERRITOIRES

Réuni sous la présidence d'Edouard PHILIPPE, le conseil communautaire a voté ce jeudi 15 décembre le Budget Primitif pour l'année 2023. Un Budget en hausse de 9%, impacté par une forte inflation.

« La Communauté urbaine est plus que jamais aux côtés des communes et de ses habitants, en poursuivant ses actions structurantes pour le territoire et en garantissant un niveau d'investissement conséquent. Face à une inflation exceptionnelle qui impacte nécessairement les coûts, les efforts de gestion permettent de maintenir notre règle d'or de ne pas augmenter les impôts », commente Edouard PHILIPPE, président Le Havre Seine Métropole.

UN BUDGET PRIMITIF EN HAUSSE DE 9%

Dans ce contexte difficile de forte inflation, la Communauté urbaine maintient ses ambitions pour le territoire, avec un Budget Primitif en hausse de 9% (à 634 M€) répartis entre 409 M€ de fonctionnement (+11,5%), 225 M€ d'investissement (+4,65%) et marqué par un programme d'équipement de 176 M€.



Les efforts de la collectivité permettent de contenir les dépenses de fonctionnement depuis la création de la Communauté urbaine ; celles-ci enregistrent toutefois une hausse de 22 M€ sur le budget principal par rapport à 2022, essentiellement due à la **hausse des coûts de l'énergie** (estimée à +11,5 M€ pour les fluides et +2 M€ de variation des stocks de carburants).

Les **principales dépenses d'équipement** pour 2023 concernent notamment :

- les **travaux de voirie et d'éclairage public** sur les 54 communes pour 33,6 M€ dont 1 M€ pour la mise en place d'un outil de pilotage à distance des armoires électriques ;
- les aménagements du **Plan Campus** pour 15,4 M€ (le nouveau centre de formation des



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

apprentis (URMA), le restaurant universitaire, la passerelle Vatine entre le quai des Antilles et le quai de la Réunion, des aménagements sur les sites Frissard et Lebon) ;

- la gestion des rivières et de **l'eau pluviale** pour 10, 2 M€ ;
- les **aides à la pierre** pour près de 5,7 M€ (avec notamment des subventions en faveur de la rénovation du parc privé et la massification de la rénovation énergétique, la réhabilitation du parc social et le Plan de Prévention des Risques Technologiques Habitat) ;
- la **rénovation de la piscine** du Bain des Docks pour 8 M€ ;
- la participation à l'aménagement de la **filière éolienne** pour 6,3 M€ ;
- les aménagements du **futur pôle croisière** sur la pointe de Floride pour 5,5 M€ ;
- les aides à **l'investissement des communes** pour 4,7 M€ (dont 1,2 M€ de fonds de concours sportifs) ;
- les **travaux du gymnase** de Saint-Romain de Colbosc pour 3,3 M€ ;
- la **résilience des territoires** pour 3,2 M€ (dont 1,3 M€ pour les risques majeurs à travers, en autres, de la gestion des alertes) ;
- le **Plan Vélo** pour 2,2 M€ ;
- le gros **entretien du Stade Océane** pour 4,6 M€.

PAS DE HAUSSE D'IMPOTS

Dans un contexte de hausse des prix pour les ménages et les entreprises et conformément aux engagements pris, la Communauté urbaine a élaboré son budget 2023 sur la base d'**une stabilité de la fiscalité locale**, sans hausse de taux (taxe d'enlèvement des ordures ménagères - TEOM, cotisation foncière des entreprises - CFE), ni hausse du prix de l'eau (hors le prix de l'eau zone industrielle).

MAITRISER LES DEPENSES POUR GARDER UNE SITUATION SAINE

Avec un niveau d'endettement à fin 2022 comparable à celui de 2021 (289,1 M€, soit une progression contenue à 4 M€ par rapport à 2021), la Communauté urbaine dispose d'une **capacité de désendettement de l'ordre de 6 à 7 ans** (sur la base des prévisions budgétaires de ce Budget Primitif).

Quant à l'épargne brute, elle s'élève cette année à 48,4 M€ (contre 60,66 M€ en 2022). Cette situation financière permet à la collectivité de poursuivre ses investissements et financer ses projets d'avenir.

ACCOMPAGNER LES COMMUNES

Avec ce budget, la Communauté urbaine est aux côtés des territoires, grâce à un appui soutenu aux 54 communes notamment via la **dotation de solidarité communautaire, qui est en hausse de 5,1% (20,6 M€)** et l'ouverture de crédits pour l'utilisation du fonds de concours à l'investissement des communes, à hauteur de 3,3 M€ et 1,3 M€ pour le fonds de concours dédié aux équipements sportifs.

CONTACT PRESSE

Sébastien Vau-Rihal

sebastien.vau-rihal@lehavre.fr

tél. 02 35 19 43 41 – 06 79 03 65 05

lehavreseinemetropole.fr